

RÈGLEMENT 2008

Rectificatif du 16 janvier 2008

Dispositions générales

Page 34

Art. 5.7 – Epreuves

G - Limitation des engagés

L'organisateur peut limiter une ou plusieurs épreuves à un nombre d'engagements maximum. Ce nombre ne peut être inférieur à **10 individuels ou 3 équipes**. En épreuves Club et Ponam, ce nombre ne prend pas en compte les engagements du club organisateur.

Page 41

Art. 6.2 - Catégories d'âge

LIMITES D'ÂGE DES CONCURRENTS DANS L'ANNÉE	CATÉGORIES D'ÂGE FFE	CATÉGORIES CLUB AUTORISÉES	CATÉGORIES PONAM AUTORISÉES	FEI
8 ans maximum	Moustique	Club A2, A1, A Club Pony / Club	B, C, D, E	
10 ans maximum	Poussin	Club A2, A1, A Club Pony / Club	B, C, D, E	
12 ans maximum	Benjamin	Club A1, A Club Pony / Club	B, C, D, E	
14 ans maximum	Minime	Club Pony Club	B, C, D, E	De 12 à 14 ans Children (CH)
16 ans maximum	Cadet	Club Pony Club	C, D, E	De 12 à 16 ans Pony (P)
18 ans maximum	Junior	Club Pony Club	D, E	De 14 à 18 ans Junior (J)
21 ans maximum	Jeune Cavalier	Club	E	De 16 à 21 ans Young Rider (YR)
26 ans maximum	Jeune Senior	Club	E	
27 ans et plus	Senior	Club	E	22 ans et plus (S)
40 ans et plus	Vétéran	Club	E	F : 45 ans et+ (V) H : 49 ans et +